

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt neuf septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

**Etaient présents** : MM. AUDO Benoît, DESANLIS Martine, DUCHÊNE Nathalie, DUCOS Jean, DUCREUX Agnès, JAUNET Caroline, JODOR Edouard, LEMANE Sylvie, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, Mme MOLINES Emmanuelle, PERINI Marie-Claire, SOUFFRIN Gilles.

**Absents excusés** : M. BOULET Guillaume pouvoir à M. MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, M. BOURSIER Sylvain pouvoir à Mme PERINI Marie-Claire, M. HEBET Christophe pouvoir à Mme DUCREUX Agnès.

**Secrétaire de séance** : M. MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 16 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL – 2015/32**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de Conseil est attribuée chaque année aux comptables du Trésor chargé des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Elle précise que cette indemnité peut être acquise au Comptable pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal conformément aux textes en vigueur.

L'indemnité est calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer à Madame WIMETZ Marie-José, Receveur municipal, l'indemnité de conseil durant toute la durée du mandat.

### **SIDEAU : PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE L'ETUDE D'IMPACT – 2015/33**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune a émis le souhait de procéder à la réalisation d'une étude d'impact du transfert de la compétence Eau potable au SIDEAU.

Le Cabinet Jean-Raphaël BERT CONSULTANT peut réaliser cette étude qui comporte 2 phases et qui se décompose comme suit :

	<b>Total HT</b>	<b>Montant HT La Genevraye</b>	<b>Montant HT SIDEAU</b>
- <b>phase 1 :</b> - rédaction des rapports d'études du transfert de compétence, - participation à une réunion de présentation des études	<b>3000</b>	<b>1500</b>	<b>1500</b>
- <b>phase 2 :</b> - rédaction de l'ensemble des délibérations, actes, proposition de projets de courriers et tous documents utiles à la mise en œuvre du transfert de compétence.	<b>1000</b>	<b>500</b>	<b>500</b>
<b>Total Mission</b>	<b>4000</b>	<b>2000</b>	<b>2000</b>

Madame le Maire précise que le SIDEAU lors de sa séance du 14 avril 2015, s'est prononcé favorablement sur la répartition de la prise en charge financière de l'étude d'impact à 50% soit pour la phase 1 : 1500 € HT, et pour la phase 2 : 500 € HT, et a autorisé le Président à commanditer le consultant pour cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la répartition de la prise en charge de l'étude comme indiqué ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

#### **SIDASS : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE L'ETUDE D'IMPACT – 2015/34**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune a émis le souhait de procéder à la réalisation d'une étude d'impact du transfert de la compétence assainissement collectif au SIDASS.

Le Cabinet Jean-Raphaël BERT CONSULTANT peut réaliser cette étude qui comporte 2 phases et qui se décompose comme suit :

	<b>Total HT</b>	<b>Montant HT La Genevraye</b>	<b>Montant HT SIDASS</b>
- <b>phase 1 :</b> - rédaction des rapports d'études du transfert de compétence, - participation à une réunion de présentation des études	<b>3000</b>	<b>1500</b>	<b>1500</b>
- <b>phase 2 :</b> - rédaction de l'ensemble des délibérations, actes, proposition de projets de courriers et tous documents utiles à la mise en œuvre du transfert de compétence.	<b>700</b>	<b>350</b>	<b>350</b>
<b>Total Mission</b>	<b>3700</b>	<b>1850</b>	<b>1850</b>

Madame le Maire précise que le SIDASS lors de sa séance du 14 avril 2015, s'est prononcé favorablement sur la répartition de la prise en charge financière de l'étude d'impact à 50% soit pour la phase 1 : 1500 € HT, et pour la phase 2 : 350 € HT, et a autorisé le Président à commanditer le consultant pour cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la répartition de la prise en charge de l'étude comme indiqué ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

## **SIDASS : SPANC PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE L'ETUDE D'IMPACT – 2015/35**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune a émis le souhait de procéder à la réalisation d'une étude d'impact du transfert de la compétence de l'assainissement non collectif (SPANC) au SIDASS.

Le Cabinet Jean-Raphaël BERT CONSULTANT peut réaliser cette étude qui comporte 2 phases et qui se décompose comme suit :

	<b>Total HT</b>	<b>Montant HT La Genevraye</b>	<b>Montant HT Nanteau sur Lunain</b>	<b>Montant HT Veneux les Sablons</b>	<b>Montant HT SIDASS</b>
- <b>phase 1 :</b> - rédaction des rapports d'études du transfert de compétence, - participation à une réunion de présentation des études	<b>5100</b>	<b>850</b>	<b>850</b>	<b>850</b>	<b>2550</b>
- <b>phase 2 :</b> - rédaction de l'ensemble des délibérations, actes, proposition de projets de courriers et tous documents utiles à la mise en œuvre du transfert de compétence.	<b>900</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>450</b>
<b>Total Mission</b>	<b>6000</b>	<b>1000</b>	<b>1000</b>	<b>1000</b>	<b>3000</b>

Madame le Maire précise que le SIDASS lors de sa séance du 3 mars 2015, s'est prononcé favorablement sur la répartition de la prise en charge financière de l'étude d'impact à 50% soit pour la phase 1 : 2550 € HT, et pour la phase 2 : 450 € HT, et a autorisé le Président à commanditer le consultant pour cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la répartition de la prise en charge de l'étude comme indiqué ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

## **CESSION DE VOIRIE ET ESPACES VERTS LOTISSEMENT LA FONTAINE A NICOT STE BOULOUX PERE ET FILS – 2015/36**

Madame le Maire expose aux membres du conseil Municipal que la Société BOULOUX PERE ET FILS souhaite rétrocéder à la commune les voiries et espaces verts du lotissement « La Fontaine à Nicot ».

Un acte notarié va être rédigé pour intégrer ces parcelles dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- autorise Madame le Maire à engager la procédure de rétrocession de la voirie et des espaces verts du lotissement « La Fontaine à Nicot » dans le domaine public communal ;
- autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié et les documents y afférents.

## **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – 2015/37**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention transmis par la CCMSL relatif à la constitution d'un groupement de commande qui a pour objet l'élaboration d'agendas d'accessibilité programmée. Ce groupement de commandes permettra de retenir un bureau d'études qui analysera et retravaillera les diagnostics accessibilité existants et aidera à la rédaction des AD'AP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

## **FIXATION DU TARIF DU REPAS DE CANTINE AU PERSONNEL COMMUNAL – 2015/38**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le personnel communal est autorisé à déjeuner à la cantine. Elle précise que le prix du repas adulte facturé par le fournisseur est de 2,91 € HT soit 3,07 € TTC et propose d'appliquer ce tarif au personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

## **TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

### **SMEP**

Madame Caroline Jaunet nous informe de la rédaction du projet du document d'orientation et d'objectif du SCOT. Les délégués titulaires et suppléants du SMEP se réuniront en mairie le 12 octobre pour étudier ce dossier afin de faire part de leurs remarques concernant ce document.

### **SYNDICAT DES ORDURES MENAGERES**

La prochaine réunion du SMETOM est prévue le mardi 6 octobre à 18 heures à Saint Pierre les Nemours. M. Benoît Audo assistera à cette réunion.

### **SYNDICAT DES TRANSPORTS**

La déléguée nous informe que tout problème rencontré par les enfants qui prennent les transports scolaires doit être signalé au syndicat afin de remédier à ces dysfonctionnements.

### **SIADR Episy / La Genevraye**

L'accueil de loisirs du mercredi a été mis en place sur La Genevraye. Douze enfants sont inscrits. Cet accueil est animé par Mmes Bouchra De Sousa et Mélanie Deudon.

Cette année, il a été ouvert deux activités :

- Tonic forme, pour les adultes le lundi de 19 h 30 à 20 h 30, à La Genevraye dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la mairie. Cette activité est animée par Mme Apolline Mazurek.
- Modern jazz, pour les enfants, le mercredi de 15 h 30 à 16 h 30, à Episy dans la salle Raymond Charles. Cette activité est animée par Mme Corinne Pochard.

Des questions se posent sur le devenir du Syndicat compte tenu que la commune d'Episy se regroupe avec Moret et Ecuelles (Orvanne) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **FOOTBALL CLUB INTERCOMMUNAL**

M. Jean Ducos nous demande d'adhérer au football club de Montigny compte tenu que 6 enfants de La Genevraye ont une licence. L'adhésion est gratuite. Les familles payent 140 € par an et par enfant. Le coût pour le club est de 200 € par enfant. La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

### **COURRIER D'UNE ADMINISTRE**

Madame le Maire donne lecture d'une lettre adressée au conseil municipal faisant part de problèmes rencontrés sur Cugny (aboiement, bruits nocturne abri bus, chenilles processionnaires).

### **CCMSL : SCHEMA DE MUTUALISATION**

Des ateliers, animés par le cabinet KPMG, auront lieu les 6 et 7 octobre dans les locaux de la CCMSL. Différentes thématiques sont programmées et divisées en 4 ateliers. Un agent et un élu devront participer à ces ateliers. Le planning des élus est constitué comme suit :

- Atelier 1 : Services administratifs : Mme Marie-Claire Perini
- Atelier 2 : Informatique et communication : M. Jean Ducos
- Atelier 3 : Services à la population : Mme Agnès Ducreux
- Atelier 4 : Services techniques : Mme Caroline Jaunet

### **TERRAIN DE SPORT**

Il est prévu de refaire le panneau « infos et réglementation » concernant le plateau multisports et la maison gruyère qui était sur le terrain de sport.

### **COMPAGNIE SPEIRA**

Le samedi 10 octobre, les portes de la Dynamiterie de Cugny seront ouvertes de 13 h 00 à 18 h 00.

Le programme est le suivant :

- visites guidées de l'usine de la dynamiterie de 13h à 15 h
- exposition de photographies, accès libre de 14 h 00 à 16 h 00
- Projection du film « Songes de nos villages » réalisé par la Compagnie Speira à 16 h 00